

## **PROCÈS-VERBAL**

### **Municipalité du Canton de Stratford**

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session ordinaire de son conseil, le cinquième (5<sup>e</sup>) jour de mars 2018 à 19 h au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford, à laquelle sont présents :

M <sup>me</sup> Isabelle Couture, conseillère	siège # 1
M. Richard Picard, conseiller	siège # 3
M <sup>me</sup> Julie Lamontagne, conseillère	siège # 4
M. Gaétan Côté, conseiller	siège # 5
M. Marc Cantin, conseiller	siège # 6

#### **Absence motivée :**

M. André Therrien, conseiller	siège # 2
-------------------------------	-----------

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Lalumière.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Manon Goulet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Items statutaires**

1.1	Adoption de l'ordre du jour	Décision
1.2	Période de questions	
1.3	Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 5 février 2018	Décision
1.4	Présentation des dépenses récurrentes	Information
1.5	Adoption des comptes à payer	Décision
1.6	Dépôt de la situation financière au 28 février 2018	Information
1.7	Suivi des dossiers municipaux	Information

### **2. Administration**

2.1	Autorisation de remboursement de dépenses des élus	Décision
2.2	Représentants municipaux – Vente pour taxes	Décision
2.3	Matricules – Vente pour taxes	Décision
2.4	Liste des donateurs et rapports de dépenses des élus (DGE 1038) – Dépôt	Information
2.5	Demande de désignation d'un chemin privé à la Commission de toponymie	Décision

### **3. Infrastructures municipales**

3.1	Achat d'un camion Ford 550 neuf	Décision
3.2	Rénovation de la cuisine du Centre communautaire	Décision

### **4. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle**

### **5. Services de proximité, développement et tourisme**

5.1	Outil de promotion touristique concertée	Décision
-----	--	----------

### **6. Communications et participation citoyenne**

- |            |  |             |
|------------|--|-------------|
| <b>7.</b>  | <b>Vie communautaire, éducation, loisirs et culture</b>  |             |
| 7.1        | Nomination d'élus au Comité Famille  | Décision    |
| 7.2        | Nomination d'un élu au Réseau Biblio   | Décision    |
| 7.3        | SAE + - Engagement de la municipalité de Stratford   | Décision    |
| <b>8.</b>  | <b>Finances, budget et taxation</b>  |             |
| 8.1        | Subventions à verser aux associations  | Décision    |
| <b>9.</b>  | <b>Urbanisme et environnement</b>  |             |
| 9.1        | Procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme  | Information |
| 9.2        | Projet de règlement n° 1140 – Nouvelles zones  | Décision    |
| 9.3        | Demande d'exclusion de la zone agricole – Mandat à la MRC du Granit  | Décision    |
| 9.4        | Fonds bassin versant MRC du Granit – Demande de la municipalité de Stratford   | Décision    |
| 9.5        | Demande d'appui de l'ARLA – Fonds bassin versant MRC des Appalaches  | Décision    |
| 9.6        | Demande d'appui de l'ARLA – Fonds bassin versant MRC du Granit   | Décision    |
| 9.7        | Demande d'appui de l'APLE – Fonds bassin versant MRC du Granit   | Décision    |
| 9.8        | Avis de la municipalité de Stratford dans le cadre de la consultation sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) | Décision    |
| 9.9        | Changement de zonage et affectation – 740, chemin de Stratford   | Décision    |
| <b>10.</b> | <b>Sécurité publique</b>   |             |
| 10.1       | Offre de services de Priorité straTJ - Plan des mesures d'urgence (PMU)  | Décision    |
| 10.2       | Installation d'une borne sèche   | Décision    |
| <b>11.</b> | <b>Affaires diverses</b>   |             |
| <b>12.</b> | <b>Liste de la correspondance</b>  |             |
| <b>13.</b> | <b>Période de questions</b>  |             |
| <b>14.</b> | <b>Certificat de disponibilité</b>   |             |
| <b>15.</b> | <b>Levée de la séance</b>  |             |

M. Denis Lalumière souhaite la bienvenue à tous

#### **1- Items statutaires**

##### **1.1 Adoption de l'ordre du jour**

Lecture de l'ordre du jour par la directrice générale.

Il est proposé par M. Marc Cantin,  
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté.

## 1.2 Période de question

M. Denis Lalumière invite les citoyens à s'exprimer sur les sujets à l'ordre du jour.

## 1.3 Adoption du procès-verbal – Session ordinaire du 5 février 2018

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,  
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session ordinaire du 5 février 2018 tel que présenté par la directrice générale.

2018-03-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

## 1.4 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée à chacun des membres du conseil.

## 1.5 Adoption des comptes à payer

### **Liste des comptes à payer au 5 mars 2018**

1	INFOTECH	268,58 \$
9	BILO-FORGE INC.	554,88 \$
15	GESCONEL INC.	142,34 \$
17	M.R.C. DU GRANIT	52 055,54 \$
21	J.N. DENIS INC.	664,08 \$
34	MEGABURO	340,99 \$
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	16,00 \$
55	BENOIT BOISVERT	113,16 \$
87	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	475,00 \$
120	RETRAITE QUÉBEC	3 139,62 \$
133	JEROME BRETON	98,82 \$
158	S.A.A.Q.	10 380,46 \$
182	LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LAC-MÉGANTIC	29,98 \$
301	MARCHÉ RÉJEAN PROTEAU INC.	42,96 \$
308	MONTY SYLVESTRE, CONS. JURIDIQUES	1 196,12 \$
321	FÉDÉRATION QUÉB. DES MUNICIPALITÉS	95,62 \$
353	GAÉTAN CÔTÉ	48,76 \$
479	PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTÉE	6 978,62 \$
480	GARAGE LUC BÉLIVEAU	441,95 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYÉS-ES MUNICIPAUX	525,75 \$
654	NAPA DISRAELI (0609)	27,87 \$
697	TRANSPORT ORDURIER DE L'AMIANTE INC.	7 220,91 \$
762	RESSORTS ROBERTS-TRACTION MÉGANTIC	26,84 \$
869	ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.	1 519,97 \$
889	PROPANE GRG INC.	1 007,41 \$
894	SSQ FINANCIAL GROUP	817,50 \$
1053	RAPPEL	970,10 \$
1066	ALSCO CORP.	254,54 \$
1081	GESTERRA SOC. DEV. DURABLE D'ARTHABASKA INC.	2 039,07 \$
1102	GARAGE SERGE LUCAS	240,53 \$
1131	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA	585,37 \$
1187	SYLVIE B. BOISVERT	52,83 \$
1198	ESSOR ASSURANCES	671,44 \$
1222	SERGE GÉLINAS	165,00 \$
1235	BRAULT MAXTECH INC.	2 055,75 \$
1300	GRANILAKE AGRÉGATS	435,46 \$

1356	GROUPE ENVIRONEX INC.	231,10 \$
1361	VIVACO GROUPE COOPÉRATIF	746,76 \$
1415	NORTRAX QUÉBEC INC.	2 074,74 \$
1418	CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC	23,42 \$
1445	FRANÇOIS TURCOTTE M.D. INC.	523,14 \$
1446	DENIS LALUMIÈRE	143,52 \$
1447	VITRERIE FLEUR DE LYS INC.	290,57 \$
<b>TOTAL</b>		<b>99 733,07 \$</b>

- # 158 SAAQ : Immatriculation de tous les véhicules
- # 1415 Nortrax Québec Inc : réparation de la niveleuse

Il est proposé par M. Richard Picard,  
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par la directrice générale.

2018-03-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 1.6 Dépôt de la situation financière en date du 28 février 2018

La directrice générale/secrétaire-trésorière dépose à chacun des membres du conseil la situation financière en date du 5 mars 2018.

#### 1.7 Suivi des dossiers municipaux

M. Denis Lalumière précise qu'à ce point, les élus(es) transmettent les informations sur des sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour.

### **Infrastructures municipales (voirie, aqueduc, égouts et bâtiments)**

Regroupement des services en sécurité incendie :

Les discussions se poursuivent avec Disraeli, Weedon et la MRC du Granit. Une analyse est en cours sur le bien-fondé d'un regroupement en régie.

### **Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle**

Une rencontre du Comité des relations de travail est prévue le 23 mars 2018.

### **Services de proximité, développement et tourisme**

- Rencontre avec notre député, M. Luc Berthold, initiée par le Cercle des gens d'affaires : différents dossiers ont été traités.
- Projet de réouverture du restaurant au Domaine Aylmer :

Un promoteur est intéressé.

- Étude de faisabilité pour la mise en valeur du Domaine Aylmer aux fins récréotouristiques :

Un comité de réflexion sera mis en place. M. Cantin et Mme Couture seront supportés par Mme Bachand de la MRC du Granit afin de donner suite à cette étude.

- Ouverture d'une carrière (secteur étang Moose) :

La Municipalité s'assurera que l'exploitation se fasse correctement afin de minimiser l'impact sur l'environnement.

## **Communication et participation citoyenne**

Prochaine parution du Stratford-Info : la date de tombée est le 9 mars.

Tenant compte des frais postaux et par souci environnemental, la Municipalité incite les citoyens saisonniers à s'inscrire à la version en ligne.

## **Vie communautaire, éducation, loisirs et culture**

- Semaine de relâche : plusieurs activités sont offertes aux jeunes, organisées par le Comité des loisirs.
- Patinoire : activité incertaine.
- Ski de fond : les sentiers seront retracés dans les jours qui viennent.
- Lab-École : projet initié par Ricardo, Pierre Lavoie et Pierre Thibault visant l'amélioration du milieu de vie dans lequel nos jeunes évoluent.
- Le Conseil d'établissement et la direction de l'école ont déposé une demande de reconnaissance décrivant les particularités de notre école en vue d'un agrandissement.
- Salon du livre, les 14 et 15 mars : vente de volumes pour les enfants. La direction de l'école et le Conseil de l'environnement et de la culture ont collaboré à cette activité.
- Défi Ose Entreprendre :
  - fin des mises en candidature le 13 mars;
  - a remplacé le concours québécois en entrepreneuriat;
  - s'adresse au projet scolaire ou en démarrage d'entreprise;
  - les informations sont sur le site internet.

## **Finances, budget et taxation**

Les secteurs sont en contrôle.

## Urbanisme et environnement

La rénovation cadastrale a fait apparaître des bandes de terrains immergés en bordure du lac Aylmer, étant un lac de barrage. Ces nouvelles bandes appartiennent à des citoyens qui diffèrent de ceux qui occupent les rives du lac Aylmer.

Suite à un jugement de la Cour d'Appel, en date du 8 janvier 2018 et faisant référence à des terrains immergés, 3 juges ont conclu que ces derniers étaient la propriété de l'État.

Les citoyens visés par ce jugement ont 60 jours pour contester. Après que le délai soit expiré, le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles sera contacté à savoir le suivi à effectuer.

### Présentation d'un groupe d'élèves de la polyvalente Montignac :

Lors de la réunion mensuelle du conseil des maires, ceux-ci ont été sensibilisés à différents enjeux environnementaux dont l'utilisation de bouteilles d'eau jetable versus les contenants réutilisables.

## Sécurité publique

Suite à des demandes de citoyens, la municipalité a conclu une entente avec un organisme afin de ramasser les chats et les chiens errants. Il suffit de contacter la municipalité au 418 443-2307.

## 2- Administration

### 2.1 Autorisation de dépenses des élu(e)s

Attendu que dans le cadre de leurs fonctions les élus doivent se déplacer, occasionnant des frais pour chacun;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Julie Lamontagne,  
Et résolu :

Que les frais de déplacement des élus mentionnés ci-dessous soient remboursés selon le tarif en vigueur.

2018-03-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

DATE	NATURE	LIEU	MEMBRES DU CONSEIL
01/03/2018	Rencontre incendie	Lac-Mégantic	Richard Picard Gaétan Côté Denis Lalumière
08/03/2018	Centre des Femmes	Lac-Mégantic	Isabelle Couture Julie Lamontagne
25/04/2018	PréOccupation Double 2018	Lac-Mégantic	Isabelle couture Marc Cantin

### 2.2 Représentants municipaux – Vente pour taxes

Attendu qu'une municipalité doit déléguer un représentant pour assister à la vente et pour

acquérir les immeubles au nom de la municipalité advenant le cas où il n'y aurait pas preneur;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,  
Et résolu :

Que le maire, monsieur Denis Lalumière, soit mandaté par le conseil municipal de Stratford pour représenter la Municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes et qu'il soit autorisé à signer tous les documents requis par la Loi.

Qu'en l'absence de monsieur Denis Lalumière, monsieur Richard Picard, maire suppléant, soit autorisé à représenter la Municipalité et à signer tous les documents requis par la Loi.

2018-03-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### 2.3 Matricules – Vente pour taxes

Considérant que les arrérages de taxes 2016 sont impayés pour les matricules ci-dessous :

3869 66 1353;                      4371 96 2185;

Considérant que la date limite pour l'envoi à la MRC du Granit pour défaut de paiement de taxes est le 18 mars 2018;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,  
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford autorise la directrice générale à poursuivre la procédure habituelle, soit l'envoi à la MRC du Granit des dossiers mentionnés ci-haut si non-paiement d'ici le 18 mars 2018.

2018-03-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### 2.4 Liste des donateurs et rapports de dépenses des élu(e)s DGE 1038

Mme Manon Goulet informe les citoyens que les élu(e)s ont tous déposé, dans le délai prévu par la loi, le formulaire DGE 1038.

### 2.5 Demande de désignation d'un chemin privé

Considérant que M. Bruno Couture est propriétaire du chemin désigné par le lot rénové 6 094 654 du cadastre du Québec dont copie est jointe à cette résolution;

Considérant que celui-ci a fait une demande à la Municipalité du Canton de Stratford à l'effet de nommer ce chemin « Chemin des Hauts-Pins »;

Il est proposé par Isabelle Couture,  
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford fasse la demande auprès de la Commission de Toponymie dans le but d'officialiser l'odonyme « Chemin des Hauts-Pins » concernant le lot 6 094 654 du cadastre du Québec.

2018-03-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### **3. Infrastructure municipales**

#### **3.1 Achat d'un camion neuf**

*M. Gaétan Côté précise que la municipalité doit faire l'acquisition d'un camion de marque FORD spécifiquement, tenant compte que nos équipements ne vont que sur ces véhicules.*

Attendu que M. Christian Vachon, responsable des travaux publics, a monté un dossier détaillant les coûts d'entretien et de réparation du camion Ford 2009 et ce, pour les 2 dernières années;

Attendu qu'une analyse des coûts démontre qu'il n'est plus rentable de réparer ce camion en prévision du déneigement des chemins municipaux;

Attendu que le camion Ford 2009 sera utile pour des travaux (avec une benne basculante et autres que le déneigement) étalés sur quatre saisons;

Attendu que M. Vachon a déposé au conseil les plans et devis d'un camion Ford 550 2018;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,  
Et résolu :

D'accepter, après examen, les plans et devis élaborés par M. Christian Vachon.

De mandater la direction afin de débiter la procédure d'appel d'offres avec 3 fournisseurs.

2018-03-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### **3.2 Rénovation de la cuisine du Centre communautaire**

*M<sup>me</sup> Julie Lamontagne exprime son accord avec la résolution proposée ce soir puisqu'il fut démontré le peu d'économie et les contraintes liées aux heures de travail si les réparations étaient effectuées à l'interne*

Attendu que les employés municipaux devaient effectuer les travaux de rénovation de la cuisine du rez-de-chaussée (résolution 2017-10-21);

Attendu que ceux-ci ne sont disponibles que par périodes, après avoir effectué les tâches courantes, ce qui, au final, prolonge la durée des travaux;

Attendu qu'ils n'ont pas l'outillage nécessaire ainsi que les compétences en ce qui a trait aux normes de construction de la Régie du bâtiment;

Attendu que le conseil précédent ne s'est pas penché sur la possibilité que les travaux soient effectués par un entrepreneur, contrairement au conseil en place;

Attendu que trois fournisseurs de Stratford ont été contactés afin d'obtenir une soumission comportant l'achat et l'installation de nouvelles armoires et accessoires;

Attendu que la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission et qu'après analyse, le conseil considère qu'il y aurait peu d'économie à réaliser si nos employés effectuaient les travaux;

Attendu que le retrait des armoires ainsi que le nettoyage seront effectués par l'équipe de la voirie;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Julie Lamontagne,  
Et résolu :

De confier la rénovation de la cuisine à l'entreprise RÉLO inc. au coût de 9 414,61 \$ taxes incluses comprenant :

- L'achat et l'installation des armoires et dossier
- L'achat des accessoires : évier, robinet, hotte de cuisine.

D'abroger la résolution 2017-10-21 adoptée le 2 octobre 2017.

2018-03-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### 5.1 Outil de promotion touristique concertée

*M<sup>me</sup> Isabelle Couture mentionne qu'une carte touristique a été réalisée démontrant nos attraits. Nos entreprises touristiques y sont bien représentées.*

*Pour cette 2<sup>e</sup> édition, la municipalité de Stratford a bénéficié d'une belle collaboration de la part du Comité. La participation financière est peu élevée compte tenu des retombées à venir.*

Considérant que plusieurs municipalités du secteur Frontenac se sont rencontrées afin d'initier des projets en partenariat;

Considérant l'importance de promouvoir les attraits touristiques, les entreprises et les événements locaux;

Considérant le plan d'action élaboré par la Concertation Secteur Parc Frontenac impliquant une demande d'aide financière en provenance des municipalités participantes;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Isabelle Couture,  
Et résolu :

D'appuyer financièrement la Concertation Secteur Parc Frontenac pour un montant de 275 \$ ayant comme but la promotion touristique concertée.

2018-03-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### 7.1 Nomination d'élus au Comité Famille

Attendu que la municipalité de Stratford est reconnue comme Municipalité Amie Des Aînés;

Attendu qu'elle a élaboré sa Politique Familiale Municipale ainsi et que son Plan d'action Famille 2016-2019 décrivant les différents axes d'intervention;

Attendu que le Comité Famille a été formé précédemment, composé de citoyens et de deux élus afin de mettre en place les différentes activités décrites dans le plan d'action;

Attendu que suite à l'élection du 5 novembre il y a lieu de nommer deux élus pour siéger au Comité Famille;

Proposé par Marc Cantin,

De nommer Messieurs André Therrien et Richard Picard pour représenter la municipalité au Comité Famille.

2018-03-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### 7.2 Nomination d'un élu au Réseau Biblio

Attendu que la municipalité de Stratford est une bibliothèque membre du Réseau Biblio de l'Estrie;

Attendu qu'un élu doit représenter la municipalité de Stratford lors d'activités proposées (AGA ou autres);

Il est proposé par M. Marc Cantin  
Et résolu :

De nommer Monsieur André Therrien pour nous représenter au Réseau Biblio ainsi que pour siéger au Comité de la bibliothèque de Stratford.

2018-03-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### 7.3 SAE + Engagement de la municipalité de Stratford

*M. Richard Picard souligne que le service fut très apprécié l'an passé, avec une participation de 27 enfants. Il ajoute en terminant que la SAE+ forme et encadre les animateurs : c'est un outil précieux*

Considérant que:

- ✓ Granit Action, organisme à but non lucratif soutenu par Québec en Forme prônant les saines habitudes de vie auprès des jeunes granitois de 0-17 ans et de leur famille, a investi en moyenne 14 000 \$/an dans les SAE et ce depuis plus de 10 ans;
- ✓ La fin du financement de Québec en Forme est prévue pour le 30 juin 2018;
- ✓ Les municipalités sont totalement responsables en cas d'accident, d'incident, de poursuites, etc. en offrant un SAE payant;
- ✓ À la suite d'une rencontre bilan regroupant les intervenants de la MRC du Granit et de Granit Action œuvrant au sein des SAE, des écarts importants ont été soulignés au niveau de l'animation des enfants, de la sécurité, de l'encadrement et de l'aménagement des lieux;
- ✓ Suite à ce constat, des critères de base d'un SAE ont été élaborés en partenariat avec la MRC du Granit et Granit Action;
- ✓ La MRC du Granit offre depuis l'été 2015 l'accréditation SAE PLUS aux municipalités se conformant à la majorité des critères de base;
- ✓ La MRC comptait en 2017, 18 SAE Plus sur une possibilité de 20;
- ✓ Les municipalités participantes recevront les services de formations aux animateurs, de suivis et d'accompagnement tout au long de l'été;
- ✓ 13 municipalités sur 20 ont signé la Charte des SHV;
- ✓ Le Comité des loisirs de St-Gabriel de Stratford inc. assumera la facture conditionnellement à la tenue du service SAE +;

Il est proposé par M. Richard Picard,

Et résolu :

- ✓ Que la municipalité de Stratford s'engage à payer le montant de base de 1 223 \$ en plus des frais reliés à l'achat de nourriture (ateliers de cuisine-nutrition), à la formation en secourisme et à la formation DAFA (repas et hébergement) pour recevoir les services de la MRC du Granit, en collaboration avec Granit Action, dans

le cadre du projet SAE PLUS et qui comprend :

- Formation DAFA obligatoire pour tous les animateurs de SAE;
- 1 journée de formation en secourisme;
- Accompagnement du coordonnateur-adjoint et de la technicienne en loisirs MRC auprès des animateurs et des responsables SAE;
- Ateliers saines habitudes de vie offerts par Granit Action;
- Cartable d'outils clés en main pour les animateurs, coordonnateurs et responsables SAE. Marche à suivre pour les municipalités;
- Tableau des collations réutilisable et outils visuels pour promouvoir les saines habitudes de vie.
- T-shirt SAE Plus un par animateur
- Des ateliers humoristiques gratuits
- Location de capsules d'animation gratuite à la MRC
- Accès aux applications de l'Association des camp du Québec
- Accès pour une période d'au moins 1 semaine à un IPAD pour photos, vidéos, musique etc.

2018-03-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 8.1 Subventions à verser aux associations de lacs

*M. Denis Lalumière souligne que cette démarche est récurrente et qu'elle permet de soutenir le travail des associations de lac.*

Considérant que les montants ci-dessous sont prévus au budget 2018;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Isabelle Couture,  
Et résolu :

Que les montants suivants soient versés comme subvention normée à 5,50 \$/riverain :

APPLE	1 226,50 \$
ARLA	2 216,50 \$
Association des riverains du lac Équerre	192,50 \$
Association des riverains du lac Thor	330,00 \$
Association du Lac de la Héronnière	308,00 \$

2018-03-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 9.1 Procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme

Les élus ont reçu le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 février 2018.

Les avis seront affichés aux endroits déterminés précédemment. À la prochaine séance du conseil, les élus prendront une décision dans les différents dossiers.

#### 9.2 Projet de règlement n° 1140 - nouvelles zones

*M. Denis Lalumière explique que suite à l'adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement à la séance de février, les citoyens avaient la possibilité de demander qu'un référendum soit tenu. Personne ne s'est manifesté durant la période visée de 8 jours. La procédure d'adoption peut donc se poursuivre.*

## PROJET

---

### RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 1140 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>o</sup> 1035 AFIN DE CRÉER LES ZONES M-6, A-18 ET AFT1-8

---

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage n<sup>o</sup> 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil désire créer une nouvelle zone mixte avec les lots 5 642 684, 5 642 683, 5 642 682, 5 642 679, 5 642 762, 5 642 760, 5 642 633 et 5 642 643;

ATTENDU QUE la nouvelle zone permettra la mise en place d'un atelier de soudure et d'usinage;

ATTENDU QUE le conseil désire créer deux nouvelles zones agro-forestières afin de faciliter la gestion des autorisations de la CPTAQ;

ATTENDU QUE ces intentions nécessitent une modification au règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 5 janvier 2018;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

#### **ARTICLE 1**

Le règlement de zonage n<sup>o</sup> 1035 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le plan de zonage milieu urbain numéro STR-ZON-2 est modifié afin d'inclure lots 5 642 684, 5 642 683, 5 642 682, 5 642 679, 5 642 762, 5 642 760, 5 642 633 et 5 642 643 à la zone M-6.

#### **ARTICLE 3**

La grille des spécifications feuillet 7/8 est modifiée afin d'y inclure la zone M-6 et d'y autoriser les usages suivants :

- Résidence sans nombre maximal de logement
- Habitation collective
- Commerce de détails et atelier de réparation
- Service
- Hébergement et restauration
- Industrie légère avec la note N56 : atelier d'usinage et de soudure seulement
- Transport – communication – utilités publiques
- Marge de recul avant min : 9 m
- Marge de recul avant max : --
- Hauteur min : 4 m
- Hauteur max : 10 m
- Type d'entreposage extérieur : B
- Notes spéciales suivantes :
  - 7.2.4 Superficie et dimensions minimales (Bâtiment principale)
  - 7.2.6 a) Symétrie des hauteurs
  - 7.2.7 Pente du toit
  - 7.3.3 Dimensions et nombre

- 7.4.2.3 a) Alignement requis
- 7.5.3 Antennes paraboliques

#### **ARTICLE 4**

Le plan de zonage milieu rural numéro STR-ZON-1 est modifié afin d'inclure lots 6 119 296, 6 119 295, 5 642 273, 5 643 693, 5 643 669, 5 643 692, 5 642 220, 5 643 627 et 5 643 707 à la zone A-18 et les lots 5 643 043, 5 643 370, 5 643 055, 5 643 049, 5 643 050, 5 643 045, 5 643 044, 5 643 585, 5 643 064, 5 643 065, 5 643 066, 5 643 584, 5 643 069, 5 643 070, 5 643 074, 5 643 582, 5 643 155, 5 643 156, 5 643 160, 5 643 152, 5 643 154, 5 643 153, 5 643 151, 5 643 531, 5 643 150, 5 643 073, 5 643 072, 5 643 071, 5 643 068, 5 643 067, 5 643 371 et 5 643 075 à la zone AFT1-8

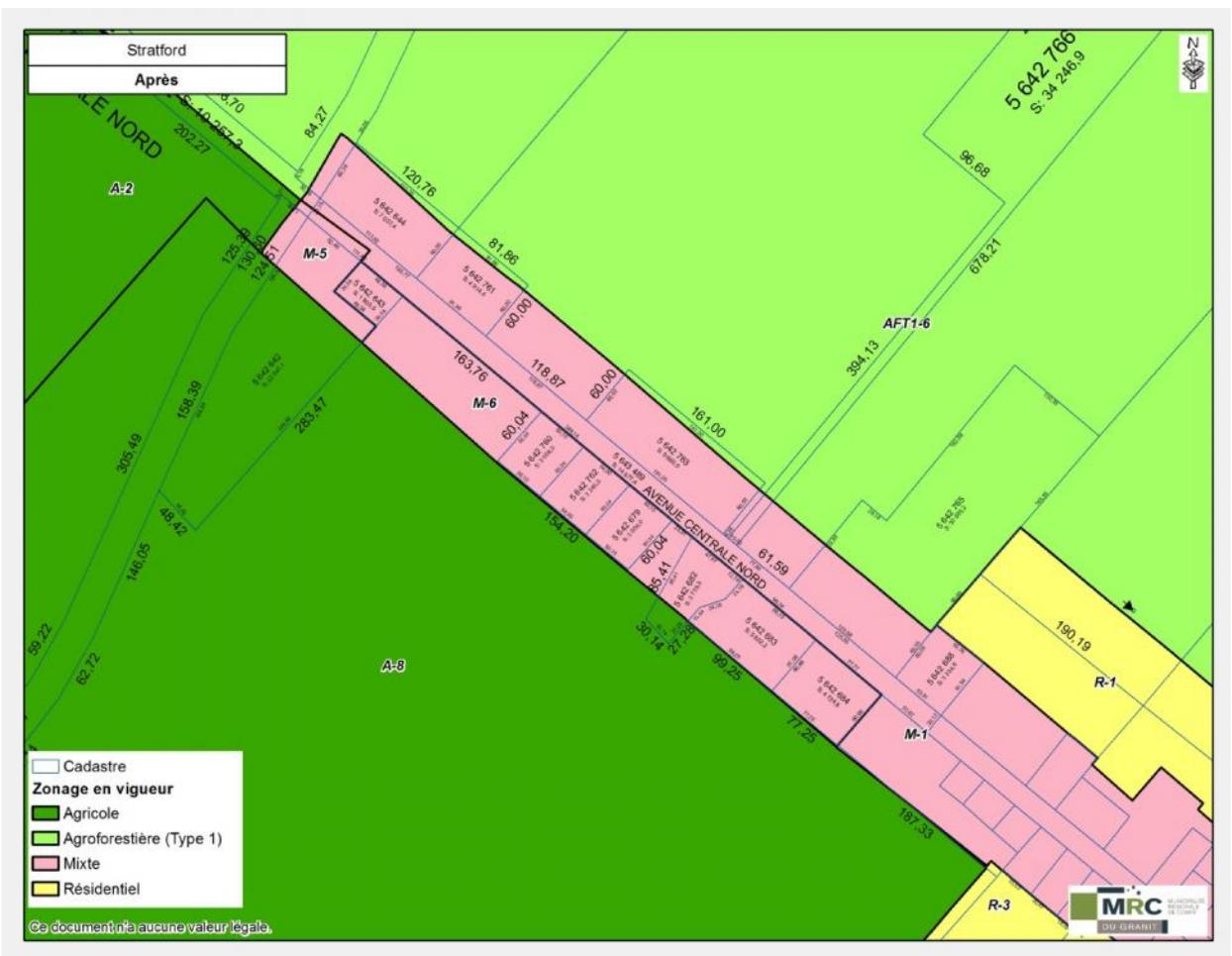
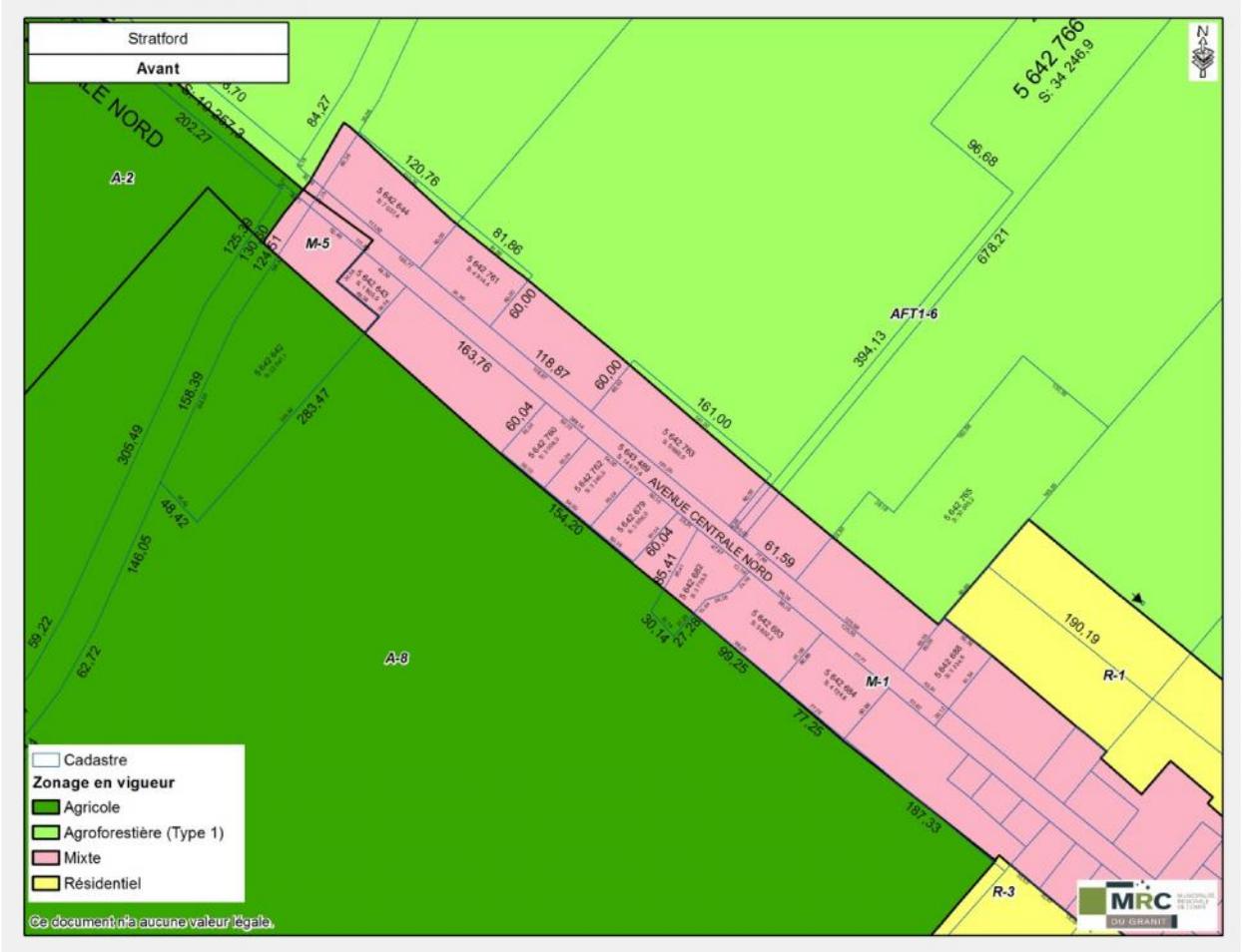
#### **ARTICLE 5**

La grille des spécifications feuillet 2 / 8 est modifiée afin d'inclure les zones A-18 et AFT1-8 et d'y inclure, à chacune, les usages suivants :

- Résidence de deux logements maximum AFT1-8 et de un logement pour la zone A-18
- Les usages reliés à l'agriculture et à forêt
- Marge de recul avant min : 9 m
- Marge de recul avant max : --
- Hauteur min : 4 m
- Hauteur max : 10 m
- Type d'entreposage extérieur : C
- Notes spéciales suivantes :
  - 7.3.3 Dimensions et nombre
  - 8.7 Dispositions relatives aux abris forestiers
  - 10.4 Dispositions relatives au contrôle du déboisement
  - 7.2.4 Superficie et dimension minimale des bâtiments principaux
  - 7.5.3 Antenne parabolique
  - 8.2.2 Roulottes
  - 10.4.2 Normes relatives aux déboisements

#### **ARTICLE 6**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.





ATTENDU QUE la Municipalité de Stratford a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de Zonage no 1035;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de tel règlement;

Il est proposé par M. Marc Cantin,  
Et résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Stratford adopte le règlement intitulé:

«RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 1140 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>O</sup> 1035 AFIN DE CRÉER LES ZONES M-6, A-18 ET AFT1-8.», dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur ;

2018-03-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

### 9.3 Demande d'exclusion de la zone agricole – Mandat à la MRC du Granit

ATTENDU QUE la Municipalité de Stratford désire présenter à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande à l'effet d'exclure de la zone agricole les propriétés concernées par les décisions #169741 (19 novembre 1990) et # 186322 (5 décembre 1991);

ATTENDU QUE celles-ci ont été autorisées pour un projet de développement résidentiel;

ATTENDU QU'aucune demande d'exclusion n'a été effectuée suite à ces deux décisions;

ATTENDU QUE la commission a autorisé le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour ces deux décisions;

ATTENDU QUE le but de cette demande est de zoner villégiature ces deux projets de développement résidentiel afin d'assurer la pérennité et l'uniformité de ces deux décisions avec l'usage de villégiature qui est contiguë à ces deux développements déjà réalisés;

Il est proposé par M. Marc Cantin,  
Et résolu :

De demander à la MRC du Granit d'appuyer la municipalité de Stratford dans le dossier des demandes d'exclusion mentionnées précédemment.

2018-03-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Cette démarche s'effectue en parallèle des changements énoncés au point 9.2.

### 9.4 Fonds bassin versant MRC du Granit – Demande de la municipalité de Stratford

ATTENDU QUE la MRC du Granit offre une subvention pour les projets visant l'amélioration de la qualité de l'eau via le Fonds Bassin Versant;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Julie Lamontagne,  
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford présente une demande de financement au Fonds Bassin Versant de la MRC du Granit afin de réaliser des travaux terrain dans le but de corriger 4 foyers d'érosion autour du lac Elgin.

Que cette demande soit effectuée en partenariat avec l'Association pour la protection du lac Elgin (APLE).

2018-03-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

## 9.5 Demande d'appui de l'ARLA - Fonds bassin versant MRC des Appalaches

*M. Denis Lalumière précise que toute demande déposée au Fonds Bassin versant par une association de lac doit être appuyée par une résolution municipale.*

Considérant que l'Association des riverains du lac Aylmer (ARLA) est un organisme dédié à la protection du lac Aylmer;

Considérant qu'un des principaux mandats de l'ARLA est de participer de façon active à la surveillance de la qualité des eaux du lac et de ses tributaires;

Considérant que la Municipalité soutient déjà financièrement les associations de protection des lacs sur son territoire, car elle estime que les actions de ces organismes sont bénéfiques pour le maintien de la qualité des plans d'eau de Stratford;

Considérant que l'ARLA a déposé une demande de subvention au Fonds Bassin versant de la MRC des Appalaches;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,  
Et résolu :

De soutenir la demande de subvention de l'ARLA visant les volets suivants :

- Suivi de la qualité de l'eau dans le cadre du RSVL à 5 fosses du lac Aylmer.
- Suivi de la qualité de l'eau de la rivière Coleraine suite à l'étude sur le diagnostic environnemental du bassin versant de celle-ci.
- Diagnostic environnemental global du bassin versant du lac Aylmer.

2018-03-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

## 9.6 Demande d'appui de l'ARLA - Fonds bassin versant MRC du Granit

Considérant que l'Association des riverains du lac Aylmer (ARLA) est un organisme dédié à la protection du lac Aylmer;

Considérant qu'un des principaux mandats de l'ARLA est de participer de façon active à la surveillance de la qualité des eaux du lac et de ses tributaires;

Considérant que la Municipalité soutient déjà financièrement les associations de protection des lacs sur son territoire, car elle estime que les actions de ces organismes sont bénéfiques pour le maintien de la qualité des plans d'eau de Stratford;

Considérant que l'ARLA a déposé une demande de subvention au Fonds Bassin versant de la MRC du Granit;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,  
Et résolu :

De soutenir la demande de subvention de l'ARLA visant les volets suivants :

- Suivi de la qualité de l'eau dans le cadre du RSVL à 5 fosses du lac Aylmer.
- Suivi de la qualité de l'eau de la rivière Coleraine suite à l'étude sur le diagnostic environnemental du bassin versant de celle-ci.
- Diagnostic environnemental global du bassin versant du lac Aylmer

2018-03-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 9.7 Demande d'appui de l'APLE - Fonds bassin versant MRC du Granit

Considérant que l'APLE veut poursuivre ses analyses sur la qualité de l'eau du lac Elgin;

Considérant qu'elle travaille ardemment à l'amélioration des écosystèmes aquatiques;

Considérant que la Municipalité soutient déjà financièrement les associations de protection des lacs sur son territoire, car elle estime que les actions de ces organismes sont bénéfiques pour le maintien de la qualité des plans d'eau de Stratford;

Considérant que l'APLE a déposé une demande de subvention au fonds bassin versant de la MRC du Granit;

Considérant que la Municipalité du Canton de Stratford désire encourager la démarche de l'APLE afin d'obtenir une aide financière;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Isabelle Couture,  
Et résolu :

D'appuyer fortement la demande de l'APLE visant les actions suivantes :

- Connaître l'état de situation quant aux plantes aquatiques qui se retrouvent dans le lac Elgin et leur évolution depuis l'état de situation réalisé en 2003.
- Identifier les causes d'apport en coliformes fécaux à certains endroits dans les tributaires du lac, encore plus manifestes en 2017 et en surveiller les impacts.
- Sensibiliser la municipalité et la communauté aux pratiques à adopter sur le terrain pour préserver le lac et son bassin versant.

2018-03-20

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 9.8 Avis de la municipalité de Stratford dans le cadre de la consultation sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO)

##### **PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL (PAFIO) – UA 051-51 (LAC ELGIN)**

*M. Denis Lalumière informe les citoyens que le 2 mars, le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a présenté à la population son projet de coupes forestières sur les terres publiques. Les citoyens se sont présentés en grand nombre, signe de leurs préoccupations. Les secteurs visés sont :*

*- les terres publiques situées sur le versant sud du lac Elgin allant vers Stornoway;*

*- les terres publiques situées sur le versant nord-ouest du lac Elgin (autrefois traversées par le chemin Martel).*

*À souligner que ce sont des secteurs en pente.*

*La réglementation municipale ne peut s'appliquer lors d'activités sur les terres publiques. La surveillance des citoyens est de mise.*

*Le conseil considère qu'il est important que la Municipalité prenne position dans ce dossier.*

Attendu la présence de superficies importantes de terres publiques à l'intérieur des limites de la municipalité, dont certaines dans le bassin versant du lac Elgin;

Attendu que le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO), élaboré par le

ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), en collaboration avec la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT), prévoit des coupes forestières importantes sur les terres publiques du bassin du lac Elgin au cours des cinq prochaines années;

Attendu que ces coupes forestières peuvent provoquer des phénomènes d'érosion des sols et donc de dégradation de la qualité du lac Elgin et de ses affluents;

Attendu que le lac Elgin est un milieu naturel particulièrement sensible, notamment à cause de ses caractéristiques géologiques (composition du sous-sol) et topographiques (fortes pentes);

Attendu la place très importante que revêt la villégiature au sein de la municipalité de Stratford;

Attendu la volonté ferme de la municipalité de Stratford d'assurer la protection de son patrimoine naturel, tout particulièrement de ses plans d'eau et de ses paysages;

Attendu que le lac Elgin a également une vocation récréotouristique, notamment par la présence de la Base de plein air et du Camp Claret, qui constituent des attraits importants pour la municipalité de Stratford ;

Attendu les travaux menés depuis plusieurs années par l'Association pour la protection du lac Elgin afin de préserver et d'améliorer la qualité de l'eau du lac et de ralentir le phénomène de vieillissement observé ;

Attendu les travaux réalisés par la municipalité et ceux qui sont à venir pour corriger et prévenir les risques d'érosion de ses chemins et fossés autour du lac Elgin ;

Attendu que le PAFIO de l'Estrie fait actuellement l'objet d'une consultation ;

Attendu les préoccupations exprimées par de nombreux citoyens lors de la séance de consultation tenue à Stratford le 2 mars dernier à l'égard des coupes forestières potentielles dans le bassin versant du lac Elgin ;

Attendu l'analyse du PAFIO et des autres documents pertinents produits par le MFFP qui a été réalisée par l'Association pour la protection du lac Elgin, avec la collaboration d'un expert de RAPPEL - Coopérative de solidarité en protection de l'eau;

Il est proposé par M. Marc Cantin,  
Et résolu :

- D'appuyer le mémoire rédigé par l'Association pour la Protection du lac Elgin avec la collaboration de RAPPEL ;
- De demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et à la TGIRT:
  - o qu'ils s'assurent que les opérations forestières qui seront prescrites sur les terres publiques entourant le lac Elgin n'entraînent aucune érosion, ni apport de sédiments ou autres sources de contaminants vers le lac ou ses affluents;
  - o que la planification finale des travaux soit faite avec le souci de limiter le plus possible leurs impacts sur les paysages entourant le lac Elgin ;
  - o qu'ils prennent en considération la volonté de la municipalité et de la MRC de protéger deux zones de conservation en bordure du lac Elgin telles qu'indiquées au schéma d'aménagement ;
  - o qu'ils s'assurent que les travaux forestiers fassent, à chacune des étapes, l'objet d'une surveillance étroite ;
  - o qu'ils s'assurent que les corrections nécessaires soient apportées sans délai lorsque des situations problématiques sont constatées ;
  - o qu'ils s'assurent que la municipalité et l'Association pour la protection du lac Elgin seront régulièrement tenues informées des travaux à venir et des travaux

en cours de réalisation.

2018-03-21

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.9 Changement de zonage et affectation – 740 chemin de Stratford (Propriété des Frères du Sacré Cœur)

ATTENDU que l'immeuble localisé au 740, chemin de Stratford, propriété des frères du Sacré-Cœur (Corporation Maurice-Ratté) apparaît au plan d'urbanisme et au règlement de zonage de la municipalité comme situé dans la zone REC-3, soit une zone de récréation, et qu'il occupe la totalité de cette zone;

ATTENDU que la Corporation Maurice-Ratté, actuelle propriétaire de cet immeuble a cessé de l'exploiter à des fins récréatives et ce, depuis de nombreuses années;

ATTENDU que la Corporation Maurice-Ratté souhaite depuis plusieurs années se départir de cet immeuble;

ATTENDU que la Corporation Maurice-Ratté demande à la municipalité de modifier le zonage et l'affectation de cet immeuble afin d'en faciliter la vente;

ATTENDU que cette propriété est située au cœur d'une zone de villégiature;

ATTENDU la volonté de la municipalité de favoriser le développement de la villégiature en bordure des lacs situés sur son territoire;

ATTENDU que l'immeuble visé recèle un fort potentiel de villégiature;

Il est proposé par M. Marc Cantin,  
Et résolu :

- De modifier le règlement de zonage et le plan d'urbanisme de la municipalité afin de transformer la zone REC-3 en zone de villégiature;
- D'effectuer les démarches nécessaires auprès de la MRC du Granit afin de confirmer ce changement dans les meilleurs délais.

2018-03-22

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.1 Offre de services de Priorité straTJ – Plan de mesures d'urgences (PMU)

*À plusieurs reprises, la municipalité de Stratford a tenté de mettre en place son plan de mesures d'urgence. Cependant, c'est un processus complexe exigeant un certain accompagnement. Après discussion avec la directrice générale de la MRC du Granit, M<sup>me</sup> Sonia Cloutier, il s'avère que l'offre soumise aux municipalités de la MRC est très avantageuse. Stratford pourra bénéficier de l'expérience d'une formatrice aguerrie en la personne de M<sup>me</sup> Josée Boudreault.*

*De plus, M. Martin Coiteux, ministre de la Sécurité Publique, a annoncé que les municipalités seront tenues de produire leur plan de mesures d'urgence d'ici 18 mois.*

Attendu qu'une municipalité locale se doit d'élaborer son schéma de sécurité civile;

Attendu que dans ce schéma figureront les actions en matière de protection à l'égard des risques de sinistre majeur et les conditions de leur mise en œuvre;

Attendu que l'offre de services de Priorité straTJ comprendra les étapes nécessaires à la mise en place d'un plan des mesures d'urgence;

Attendu que les 20 municipalités du Granit pourront bénéficier d'une offre de services regroupée permettant d'optimiser ses investissements en temps, ressources humaines et financières;

Attendu que le coût de cette démarche est prévu au budget 2018;

Attendu que le coût estimé est d'environ 2 000 \$ ;

Proposé par Gaétan Côté,

De débiter la démarche d'élaboration de notre plan des mesures d'urgence par l'acceptation de l'offre de services de Priorité straTJ.

2018-03-23

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

## 10.2 Installation d'une borne sèche

*M<sup>me</sup> Julie Lamontagne et M. Denis Lalumière apportent certaines précisions :*

- *Borne sèche : installation qui permet au service des incendies de puiser l'eau d'un lac pendant toute l'année.*
- *La municipalité est en rattrapage dans ce dossier.*
- *Une borne sèche peut couvrir un rayon de 2 km.*

Attendu l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques de la MRC du Granit en date du 29 mai 2012, auquel la municipalité de Stratford fait partie ;

Attendu que l'installation de bornes sèches est prévue au schéma de couverture de risques afin d'optimiser la protection des personnes et des biens ;

Attendu que l'installation d'une borne sèche va permettre d'augmenter l'efficacité du service incendie en milieu non urbain ;

Attendu la volonté du conseil pour procéder à l'installation d'une borne sèche à l'été 2018 ;

Attendu qu'un montant de 17 000 \$ est prévu au budget 2018 à cet effet ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Julie Lamontagne,  
Et résolu :

Que la direction soit mandatée pour contacter une firme d'ingénierie ayant une expertise en la matière afin de déterminer les emplacements appropriés pour l'installation d'une borne sèche.

D'entreprendre les procédures pour l'obtention des autorisations nécessaires auprès des différents ministères, d'en défrayer les coûts ; que cette démarche soit effectuée par l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

2018-03-24

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

## **11. Affaires diverses**

### **12. Liste de la correspondance**

- Demande de M. Robert Hallé et signée par les propriétaires touchés de ce secteur visant à désenclaver une partie du chemin du Rang des Quarante.

Le conseil prend dépôt de la demande.

- Offre de services – Négawatts
- Cercle des Fermières de Stratford : lecture par M<sup>me</sup> Manon Goulet
  - le cercle a reçu une subvention au montant de 24 440 \$
  - le cercle désire remercier le Conseil pour l'occupation du local
- Félicitation de M. Berthold concernant l'activité Cache-Oreilles.
- Lettre de M. Marcel Boisvert à l'effet de reconsidérer sa demande d'installation d'une lumière de rue.

### **Commandites**

- Fondation jeunesse secondaire de Disraeli : à vérifier
- Association forestière du sud du Québec : demande d'être membre collaborateur.

### **Invitations**

25 avril : PréOccupation Double 2018 - favoriser les rapprochements entre municipalités, organismes et institutions.

### **13. Période de questions**

### **14. Certificat de disponibilité**

Je soussignée, Manon Goulet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou au surplus accumulé pour les dépenses votées à la séance régulière de ce cinquième (5<sup>e</sup>) jour de mars 2018.

### **15. Levée de la session régulière**

Il est proposé par M. Gaétan Côté,  
Et résolu :

Que l'assemblée soit levée à 20 h 55.

2018-03-25

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)



Denis Lalumière  
Maire



Manon Goulet  
Directrice générale et secrétaire